

DEC212351DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2021, délégation est donnée à Mme Rosa COSSART, responsable scientifique du projet H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 intitulé Reverse engineering the assembly of the hippocampal scaffold with novel optical and transgenic strategies (HOPE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du projet H2020-ERC-SYG-2020 précité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à la réalisation du projet susvisé, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L.2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits du projet susvisé ;
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosa COSSART, délégation de signature est donnée à M. Antoine GIRAULT, IE CNRS et à Mme Nathalie MAIRATA, AI CNRS à l'effet exclusif de certifier le service fait à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement 6 mois après la date de fin du projet susvisé H2020-ERC-SYG-2020 n°951330 ou en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} juillet 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

